



GARMIN®
MARINE

ROMA PER 1
RIVA PER 1

09 – 16 Avril, 2022

AVIS DE COURSE





ROMA per UNO RIVA per UNO

IX édition
II édition

09 - 16 Avril 2022

AVIS DE COURSE

"Les activités de régates doivent se dérouler conformément aux dispositions relatives à la lutte et à la maîtrise de la propagation du Covid 19 édictées par la FIV que le Comité Organisateur aura l'obligation de respecter et de faire respecter et que les membres participants devront respecter sous la surveillance du Comité Organisateur lui-même. Tous cas de Covid 19 qui pourrait être détecté lors de l'événement sera signalé par le Comité Organisateur aux autorités sanitaires compétentes.

La "Roma per Uno", avec parcours Riva di Traiano - Ventotene - Lipari - Riva di Traiano, et la "Riva per Uno" avec parcours Riva di Traiano – Ventotene – Riva di Traiano, **courses au large en solitaire, sans escale et sans assistance**, organisées par le "Circolo Nautico Riva di Traiano" via Aurelia km. 67,580 - 00053 Civitavecchia, partiront le **09 Avril 2022**.

1. GENERALITES

1.1 La "Roma per Uno – Riva per Uno" est réglée par les versions actuelles des règlements suivants:

- Règlement de Course de la Fédération Internationale de la Voile World Sailing 2021-2024
- Prescriptions de l'Authorité Nationale, y compris les prescriptions pour la voile au large
- Règlements Spéciales Offshore World Sailing 2022-2023 pour les régates de Catégorie 2, avec obligation à bord du radeau de survie gonflable, **AIS visée au point 3.29.13** et des équipements additionnels comme indiqué dans les annexes à la demande d'inscription
- Règlement IRC
- Règlement ORC et Regulation afférente
- Les Règles de jauge de chaque Classe Monotype et Multicoque avec au moins un bateau admissible inscrit à la course
- Le présent Avis de Course
- Les Instructions de Course et les modifications éventuelles
- Les textes concernant les certificats de sécurité, des contrôles, de présence aux stages et aux briefings
- Du coucher du soleil à l'aube les obligations du Règlement International pour prévenir les abordages en mer prévalent sur les RRS, Part 2
- Le "PROTOCOLE POUR LA REGLEMENTATION DES MESURES DE CONTRASTE A LA DIFFUSION DU COVID-19 DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES", version en vigueur - ci-après dénommé "PROTOCOLLO".

1.2 Les Instructions de Course seront à disposition des concurrents inscrits et en règle avec les frais d'inscription auprès du Circolo Nautico Riva di Traiano à partir de mercredi 6 Avril 2022. En





cas de conflit entre règlements, les prescriptions de l'Authorité Nationale, les Instructions de Course et leurs modifications éventuelles feront foi.

2. ADMISSION – EQUIPAGE

2.1 Seront admis à la "**Roma per Uno – Riva per Uno**" tous les voiliers monocoques e multicoques de longueur (LOA) au-dessus de 9,00 mt, aptes, selon l'autorité italienne ou l'autorité nationale, à la navigation sans limitations de distance de la côte ou munis des documents délivrés par les organismes de voile nationale (certificat de conformité, certificat de jauge et similaire) reconnus à cet effet comme ayant la même valeur par les normes sur la navigation de plaisance. Les bateaux devront avoir les caractéristiques prévues par les règlementations spéciales Offshore World Sailing 2022-2023 pour les Régates de Catégorie 2 (OSRs), avec obligation à bord du radeau de survie gonflable, AIS et des équipements additionnels, comme indiqué dans les annexes à la demande d'inscription. Les bateaux construits après le mois de Juin 1996 seront au moins homologués CE classe A et ceux construits avant le mois de Juin 1996 doivent présenter le certificat de jauge correspondant à la classe A.

Dans le cas de demandes motivées et circonstanciées présentées de la part d'une classe (par exemple Mini 6.50) et/ou de la part de propriétaires qualifiés pour la course au large, le Comité Organisateur se réserve, sans appel, une tolérance limitée dans l'application du point sur la longueur minimum, en admettant singulièrement bateaux de longueurs inférieures.

2.2 Les bateaux participants à la "**Roma per Uno – Riva per Uno**" doivent avoir un équipage formé par une seule personne, majeure et répondant aux spécifications des RRS et du Règlement World Sailing 19 (Code d'éligibilité).

2.3 Le propriétaire ou celui qui loue un bateau participant doit avoir une couverture d'assurance en responsabilité civile appropriée, pour un montant minimum de Euro 3.000.000,00 ou équivalent, **valable pour la course**, et le skipper doit avoir une assurance individuelle adéquate.

2.4 Tous les participants doivent présenter leur carte FIV **avec certificat médical valable pour les activités sportives compétitives**. Les étrangers devront être en règle avec leur Fédération de Voile Nationale. Le skipper doit avoir le permis nautique pour naviguer sans limitations de distance de la côte; s'ils est étranger, il doit posséder un permis équivalent ou, si le pays ne le prévoit pas, une attestation similaire délivrée par l'autorité de son pays.

2.5 Tous les skippers doivent soumettre leur résumé des expériences de voile joint a la demande d'inscription. Ceux qui n'ont pas encore participé à la Roma per Uno ou à autre course en solitaire, doivent certifier d'avoir parcouru au moins 200 miles de navigation en solitaire.

2.6 Tous les skippers doivent posséder les certificats suivants :

- Stage de formation médicale
- Stage de sécurité et de survie en mer approuvé World Sailing, conforme à la Section 6 des Offshore Special Regulations et effectué dans les cinq années précédentes
- Stage de gestion du sommeil. Pour ceux qui en sont dépourvus, un stage sera organisé par le Circolo Nautico Riva di Traiano. Date et horaire seront communiqués aux inscrits en temps utile.

2.7 Conformément à la règle RRS 76.1 du Règlement World Sailing, le Comité Organisateur se réserve le droit de refuser la participation à la course de tout bateau qui ne paraît pas en bon état





ou qui paraît insuffisamment équipé ou dangereux ou ne répondant pas aux obligations énoncées dans le présent Avis de Course et dans les règlements de sécurité.

Le Comité Organisateur se réserve également le droit de refuser la participation à la course aux skippers qui ne sont pas conformes aux obligations énoncées dans le présent Avis de Course ou dont le curriculum des compétences et des qualifications soit considéré comme insuffisant.

Les décisions du Comité Organisateur seront définitives et sans appel (règle 76.1 RRS). Elles seront annoncées avant **le 20 mars 2022**.

3. CATEGORIES

3.1 **Catégorie Libre:** Les bateaux participants seront divisés selon la longueur hors tout (LOA) dans les classes suivantes, monocoques et multicoques séparément:

- Classe 0 plus de 60 pieds (m. 18,29)
- Classe I de plus de 50 pieds (m. 15,24) à 60 pieds (m. 18,29)
- Classe II de plus de 45 pieds (m. 13,72) à 50 pieds (m. 15,24)
- Classe III de plus de 40 pieds (m. 12,19) à 45 pieds (m. 13,72)
- Classe IV de plus de 36 pieds (m. 10,97) à 40 pieds (m. 12,19)
- Classe V jusqu'à 36 pieds (m. 10,97)

Par exemple un bateau de m. 12,19, sera admis en Classe IV. En mesurant la longueur hors tout on ne doit pas tenir compte des annexes, comme bout-dehors, bômes, barres, y compris les barres à vent ou automatiques.

3.2 Pour les multicoques la longueur hors tout se mesure sur l'ensemble des coques.

3.3 Le Comité Organisateur pourra, selon son avis sans appel, regrouper en Classes différentes les bateaux appartenant à Classes constituées selon un propre Règlement national ou international.

3.4 Pour la formation d'une Classe on demande la participation effective à la course d'au moins six bateaux; en cas contraire les bateaux inscrits sont regroupés dans la Classe supérieure à celle d'appartenance.

3.5 Les bateaux de la Classe 0, si en nombre inférieur à six, ainsi que tout bateau qui n'arrive pas à former une classe est admis également à participer à la course. Dans ce cas, cependant, il ne pourra courir que pour la victoire absolue (ou pour éventuels prix spéciaux) et pas pour le classement de Classe.

3.6 Division IRC/ORC

Tous les bateaux devront posséder un certificat de jauge IRC et/ou ORC valide.

4. CONTROLES

4.1 Les bateaux pourront être contrôlés avant la course. Pour autant, ils devront être disponibles pour le Comité Organisateur à quai à la place assignée par le port Riva di Traiano **au plus tard à 9.00 h de Jeudi 7 Avril 2022**. La présence du skipper est obligatoire. En cas de retard, le Comité Organisateur pourra décider que le bateau n'est pas admis.

4.2 Les bateaux pourront être soumis à un contrôle de jauge avant le départ ou après l'arrivée, même pendant les jours suivants, pour vérifier le certificat de jauge.

4.3 Le Comité Organisateur pourra effectuer tout contrôle des bateaux et des équipements de sécurité considéré comme utile et approprié.





- 4.4 Chaque bateau aura en consigne, avec obligation d'installation à bord, un appareil de localisation et communication satellitaire (TRACKING). Le Comité Organisateur pourra utiliser les informations reçues par le système pour la divulgation à la presse et pour questions techniques et de sécurité. Le commandant est responsable de l'appareil jusqu'à son retour au bureau du Secrétariat de la course à la fin de la course même. Sur la base des données mises à disposition du système de localisation et compte tenu des écarts certifiés par le fournisseur, le suivi et les positions de chaque bateau lors de la course seront aussi bien employés pour vérifier si les participants suivent les indications concernant les zones interdites à la navigation. Le périmètre de ces zones sera évident sur le plan de l'application du système de localisation et il sera aussi bien décrit dans les instructions de course.

Moteur: il est du ressort de chaque participant de préparer le bateau pour le plombage pour le **7 avril 2022, à 9 heures**. A ce but, il faudra percer des trous de 4mm dans le boîtier de commande du moteur afin de permettre l'introduction d'un fil plombé servant de sceau de sécurité confirmant que le moteur n'a pas été utilisé pour la propulsion pendant la course (d'avant le départ jusqu'à après la ligne d'arrivée).

5. INSCRIPTIONS ET REGISTRATIONS

La demande d'inscription peut être posée en ligne sur le site institutionnel, la date limite est le **7 Mars 2022**. Les documents suivants devront être joints:

- a) le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- b) le résumé des expériences de voile
- c) copie du certificat de jauge (IRC et/ou ORC)
- d) copie de la licence de navigation
- e) copie du permis nautique ou, si on est étranger, d'une attestation similaire
- f) copie de la carte FIV ou, si on est étranger, d'une attestation similaire
- g) copie du certificat sécurité et survie
- h) copie du certificat de validation du stage médical (si disponible)
- i) copie du certificat de validation du stage de gestion du sommeil (si disponible)
- j) copie du contrat d'assurance en RC
- k) copie du contrat d'assurance individuelle
- l) copie de la licence radio de bord et licence GMDSS pour utilisation AIS actif
- m) copie du code des balises de détresse (EPIRB et PLB)
- n) copie du certificat du radeau gonflable.

Les frais d'inscription, non remboursables, pour monocoque e multicoque sont les suivants:

LOA	Classe V – Classe IV	Classe III – Classe II – Classe I	Classe 0
Frais	Euro 450,00	Euro 600,00	Euro 1.000,00

- 5.1 Les frais d'inscription seront réduits comme il suit:
- **30%** pour les bateaux dont le propriétaire est membre du Circolo Nautico Riva di Traiano
 - **10%** pour les bateaux qui auront complété l'inscription y compris le paiement des frais avant le **20 Mars 2022**.

Ces réductions ne sont pas cumulables.

- 5.2 La date limite pour compléter l'inscription, y compris le paiement des frais d'inscription et la présentation de tous les documents nécessaires, est le **8 avril 2022 à 3h de l'après-midi**. Aucune variation aux certificats de jauge ne pourra être acceptée après cette date sauf en cas d'erreur ou à la suite d'une protestation de jauge.



- 5.3 Les protestations de jauge doivent être présentées au plus tard deux heures avant l'heure de départ et accompagnées d'un dépôt de garantie de 500,00 euros.
Les protestations de jauge successives ne peuvent être soumises que pour les événements survenus pendant la régata.
- 5.4 Les concurrents qui s'inscrivent à la **“Roma per Uno – Riva per Uno”** doivent respecter les règles prévues au point 1.1.
- 5.5 Une copie de tous les documents de course, de l'Avis de Course, des Instructions et du programme des événements ainsi que toute autre information seront fournies par le Comité Organisateur sur le site institutionnel.

6. MOUILLAGES

Les bateaux participants et qui arrivent d'autres ports seront mouillés gratuitement grâce à un service offert par le Porto Turistico Riva di Traiano (dans la limite des places disponibles) du **6 Avril 2022** jusqu'au **18 Avril 2022**.

7. COURSES

“ROMA PER UNO”

Riva di Traiano / Ventotene / Lipari / Riva di Traiano - 539 milles

“RIVAPER UNO”

Riva di Traiano / Ventotene / Riva di Traiano - 218 milles

- 7.1 Les instructions de course incluront la description de comment passer auprès du phare de Ventotene et de comment l'identification, visuelle et par radio, des concurrents au passage de Lipari par le Comité Organisateur de terre se déroulera.
- 7.2 Le départ de la **“Roma per Uno – Riva per Uno”** est fixé à **12 heures le Samedi 9 Avril 2022**.
- 7.3 Le classement inclura tous les bateaux qui auront terminé la course avant **11 heures du matin le 16 Avril 2022**. Cette limite ne va pas changer même au cas où la course part en retard.
- ## 8. SYSTEME DE CLASSEMENT
- 8.1 Le classement de la **“Roma per Uno – Riva per Uno”** sera formulé en tenant compte exclusivement du temps réel employé par les bateaux participants pour couper la ligne d'arrivée.
- 8.2 Il y aura un classement IRC et ORC. Pour le calcul des temps compensés du classement pour le Divisions IRC et ORC on appliquera l'option **“Temps/Distance”** et le système IRC-BSF/ORCGPH ou OSN. C'est le Comité de Course qui décide d'employer le facteur GPH ou OSN et le choix ne pourra pas faire l'objet d'une protestation.
- ## 9. VARIATIONS AUX REGLEMENTS
- 9.1 L'utilisation de système de pilotage et de winch non manuels est permise. Cela modifie la règle ISAF RRS 52.



- 9.2 On peut utiliser tout appareil électrique ou électronique.
- 9.3 Les bateaux qui participent au classement pour la catégorie ORC pourront embarquer des voiles d'avant et spinnaker en un nombre qui ne dépasse pas celui déclaré dans le certificat IRC. Les bateaux qui participent aux classements IRC et ORC devront respecter les deux certificats de jauge. En cas de différence entre les deux, la configuration la plus restrictive devra être respectée. On ne peut pas avoir à bord et utiliser pendant la course des voiles qui n'aient pas été déclarées dans le certificat de jauge. En particulier, un bateau catégorie IRC jaugé avec une voile d'avant avec enrouleur et un foc temps dur ne pourra pas utiliser une autre voile d'avant, comme prévu au paragraphe 34 de la Prescription pour la Course au Large de l'Autorité Nationale.
- Les participants pourront amener une grande-voile de réserve comme prévu au paragraphe 34 de la Prescription pour la Course au Large de l'Autorité Nationale.
- Selon les Règlements Spéciaux Offshore World Sailing, les bateaux devront amener une "voile suédoise" (ou mat aile rotatif si approprié) telle que définie en 4.26.2 d), soit une grande-voile pouvant être arriérée pour réduire le guindant d'au moins 40 %.

10. COMMUNICATIONS

- 10.1 **Appareils radio.** Tous les bateaux devront avoir à bord une radio VHF avec AIS actif – Transpondeur, conforme aux règlements et avec une puissance réelle de transmission qui n'est pas en dessous de 20 W ainsi que marchante au moins sur les canaux 9, 16, 72, et 74. Si l'antenne est en tête de mât, il faut avoir un système de sécurité avec attache sur le pont ou système similaire. Les participants doivent avoir à bord un VHF portable, étanche ou avec étui étanche, avec une puissance qui n'est pas en dessous de 5W et marchant sur les mêmes canaux sus-indiqués.
- Téléphone satellitaire.** Tous les bateaux devront être équipés d'un système de téléphone par satellite.
- 10.2 Pendant la course, le bateau peut utiliser tout moyen de communication, si cela n'est pas en contraste avec la RRS 41. On peut également utiliser Internet si les informations sont accessibles par tous.
- 10.3 Le routage est interdit. Par routage on entend toute indication personnalisée, préparée pour l'occasion pour un concurrent ou un groupe d'eux, venant de l'extérieur et ne faisant pas partie des sources d'informations météorologiques autorisées, et permettant le choix de la route à suivre ou à ne pas suivre en raison des différentes situations météorologiques.
- Le concurrent remettra une déclaration signée à cet égard après l'arrivée et qui certifie le respect de cette règle. Cette déclaration est rendue même au nom des sponsors et de l'équipe à terre.

11. BRIEFING

- 11.1 **Briefing** – Un briefing sur la course se déroulera à **17 heures vendredi le 8 Avril 2022** auprès du Circolo Nautico Riva di Traiano. L'événement se déroulera suivant les consignes des 'PROTOCOLLO' prises par Federazione Italiana Vela (Fédération Italienne de la Voile).
- 11.2 **Présences** – Les skippers des bateaux participants à "**Roma per Uno – Riva per Uno**" doivent être présents au briefing.

12. PUBLICITE'

- 12.1. On permet d'exposer de la publicité selon le Code de publicité World Sailing, Norme 20. L'Autorité qui organise la course demande, selon le code susmentionné, que les bateaux





exposent l’affiche avec le numero de la course et le logo de la "**Roma per Uno – Riva per Uno**" sur les deux cotés en arriere du bateau.

- 12.2. On permet l’affichage de publicité sur la coque, les voiles et les vêtements avec marques, logos et noms à condition que les messages ne soient pas, selon le Comité Organisateur, de mauvais goût. Dans ce cas, il pourra décider de ne pas admettre le bateau à la course.
- 12.3. Les bateaux des participants italiens qui affichent la publicité doivent avoir la licence délivrée par la FIV, valable pour l’année 2022.

13. PRIX

- 13.1 **Des prix seront remis à tous les bateaux déclarés vainqueurs de chaque Classe et Division comme prévu par un communiqué.**
- 13.2 **Trophée Challenge Paolo Venanzangeli au premier bateau classé dans la “Roma per Uno”.**

Trophée Riva di Traiano au premier bateau classé dans la “Riva per Uno”.

Prix Garmin Marine au vainqueur de la Line Honour

- 13.3 Si dans une classe de la “**Roma per Uno**” aucun bateau ne termine pas la course avant le temps limite, le parcours sera considéré réduit au passage de Lipari et le classement sera fait selon ce passage.
- 13.4 Un prix sera attribué au bateau qui établit le nouveau record (selon les points 76 et 77 du règlement de la voile au large).

**Le Record absolu actuel est de h 66 m 48 s 55.
Détenue depuis 2016 par Ubiquity Vento di Sardegna
Andrea Mura**

- 13.5 Des plaques seront remises à tous les bateaux participants.

14. RESPONSABILITE’

Chaque propriétaire, skipper, commandant et participants appartenant à l’équipage, devra signer une déclaration avec laquelle:

- Il accepte le Règlement de Course World Sailing (RRS 2021 - 2024), les Instructions de course, l’Avis de course et toute autre règle ou règlement cités dans ces documents et il accepte que **le propriétaire ou celui qui loue le bateau est le seul responsable** pour les caractéristiques du bateau participant à la “Roma per Uno – Riva per Uno” 2022, pour son équipement, pour les dotations de sécurité à bord et pour la conduite et les vêtements de son équipage.
- Il atteste de connaître la Règle Fondamental 4, Partie 1 du Règlement de Course World Sailing: **‘La responsabilité de la décision d’un bateau à participer à une course ou de la continuer est seulement à lui’** et la Règle 1.02.1 des Prescriptions Spéciales World Sailing pour la course au large qui commence avec: **“Le responsable de la sécurité d’un bateau et de son équipage est seulement du Propriétaire ou de son Représentant”**.





- **RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

Rappelant le principe de base qui mentionne : "Les participants sont encouragés à minimiser tout impact environnemental négatif pour le sport de la voile", nous recommandons la plus grande attention à la protection de l'environnement dans tous les moments qui accompagnent la pratique du sport de la voile avant, pendant et après un événement. En particulier, l'attention est attirée sur la RRS 47 - Élimination des déchets - qui cite textuellement : "Les concurrents et les personnes de soutien ne doivent pas délibérément jeter des déchets en mer. Cette règle s'applique toujours en mer.

15. **SAUVETAGE ET ASSISTANCE EN MER**

Selon la règle fondamentale N.1 de Les Règles de Course à la Voile de World Sailing 2017-2020 "Sécurité", pour tous les bateaux et les concurrents, il est fait obligation d'apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger. Dans ce cas, les concurrents devront modifier leur itinéraire pour répondre à un appel de détresse, même si cet appel est fait par le Comité Organisateur.

16. **RENONCIATION AUX DROITS PHOTOS ET MEDIAS**

Chaque propriétaire, skipper, commandant et participant appartenant à l'équipage, devra signer une déclaration avec laquelle il renonce aux droits photos et medias:

- Les concurrents et membres d'équipages à bord des bateaux participants concèdent gratuitement à 'Associazione Sportiva Dilettantistica Circolo Nautico Riva di Traiano' et sociétés affiliées le droit d'utiliser leur nom, voix, images, matériel biographique, photos et films (sur télé, presse ou internet), avec le seul but de publicité, promotion et divulgation d'infos de la **"Roma per Uno – Riva per Uno"**.

17. **REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu au Porto Turistico Riva di Traiano le **16 Avril 2022**. L'évènement se déroulera suivant les consignes des "PROTOCOLLO" prises par Federazione Italiana Vela (Fédération Italienne de la Voile).

18. **RENSEIGNEMENTS**

Pour plus d'informations et pour toute nouvelle sur les conventions: www.cnrt.it

